

SECTION 4: IMAGE DIRECTRICE ET INTENTIONS-CADRE

CONCEPT D'AMENAGEMENT	115
Image directrice	116
Intentions-cadre	119



campagne, Puplinge été 2006

CONCEPT D'AMENAGEMENT

Le concept d'aménagement propose une vision d'ensemble de la commune de Puplinge. Il précise les attentes de cette dernière en ce qui concerne l'évolution de son territoire pour les 15 années à venir.

Ce concept vise à assurer un développement cohérent pour la commune en privilégiant l'intérêt général. Il entend affirmer l'identité de Puplinge en précisant la position de la commune par rapport à l'espace rural et l'agglomération urbaine.

Fruit des recherches et réflexions menées au sein du groupe de travail, ce concept d'aménagement est présenté sous la forme d'une image directrice qui schématise les principes généraux d'aménagement retenus. Cette dernière est accompagnée d'une liste d'intentions-cadre qui expriment les objectifs à viser prioritairement.

IMAGE DIRECTRICE

La commune de Puplinge défend son appartenance à la campagne. Elle est intégrée au plateau agricole, ce qui participe à la définition de son identité. Le village de Puplinge fait partie des noyaux bâtis qui composent et caractérisent cette campagne, comme les villages de Choulex, Presinge ou Jussy. Il est indépendant des agglomérations genevoise et annemassienne, une frange de zone agricole dissocie clairement son tissu du tissu urbain.

Le projet vise à consolider l'entité territoriale que constitue le plateau agricole. Il propose de renforcer l'identité de cette campagne tout en cherchant à la préserver et la valoriser. Il s'agit de lui rendre unité et cohésion.

L'image directrice reprend les trois thématiques sur lesquelles s'appuie la lecture du site: bâti, paysage et végétation, réseaux. Pour chacune d'elles, elle propose une série d'intentions-cadre répondant à un objectif spécifique:

- LIMITES: Définir et qualifier les limites du village de Puplinge.
(bâti)
- CADRAGE: Valoriser le cadrage naturel du plateau agricole.
(cours d'eau et relief, paysage et végétation).
- CONNEXIONS: Compléter le réseau de cheminements à l'échelle du plateau agricole.
Mise en place d'un réseau agro-écologique.
(réseaux)



image directrice

INTENTIONS-CADRE

Les intentions-cadre reprennent les objectifs spécifiques mis en évidence par l'image directrice. Elles présentent les options d'aménagement retenues pour le développement de la commune et s'appliquent au territoire communal dans son intégralité.

BATI: LIMITES

- Renforcer la densité du tissu villageois et limiter l'étendue du bâti.
- Reconnaître et respecter l'asymétrie du village de part et d'autre de la rue de Graman (lots et gabarits moyens à l'est, constructions individuelles et bas gabarits à l'ouest).
- Différencier le traitement des limites villageoises en fonction de la relation qu'il définit avec l'espace agricole: à l'ouest limite franche de la route de Jussy, et à l'est limite perméable entre espace agricole et tissu villageois.
- Compléter les activités et équipements publics communaux et proposer une diversité programmatique des rez-de-chaussée en liaison avec l'espace public.

PAYSAGE ET VEGETATION: CADRAGE

- Protéger et revitaliser les entités paysagères particulières.
- Valoriser les deux structurantes végétales que dessinent la Seymaz et le Foron.
- Favoriser la mise en place d'un réseau agro-environnemental en connectant les deux structurantes végétales entre elles: par un maillage des surfaces de compensation écologiques d'une part (répartition spatiale ciblée), par la création d'un couloir de verdure d'autre part.
- Préserver et compléter les structures bocagères, les intégrer au maillage vert (structurantes végétales, surfaces de compensation écologiques). Faire intervenir ce maillage jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation qu'entretiennent village et campagne.
- Contribuer à la mise en place de synergies entre les différents utilisateurs de l'espace agricole.
- Réduire la rupture induite par la route de Jussy par un aménagement paysager et marquer ainsi sa connexion au réseau de cheminements.

RESEAUX: CONNEXIONS

- Compléter et densifier le réseau de cheminements à l'échelle du plateau agricole.
- Renforcer l'accessibilité du territoire aux mobilités douces.
- Reconnaître la route de Jussy comme élément structurant du plateau agricole, la connecter au réseau de cheminements.
- Reconnaître la rue de Graman comme élément structurant du village, la connecter au réseau de cheminements.
- Requalifier l'axe structurant que constitue la rue de Graman en affirmant son statut d'espace public référent. Privilégier sur cet axe les mobilités douces, le bus, et limiter la circulation au trafic villageois.

Référence Projet du Paradis:

section 4, Les objectifs biologiques, p.37 à 55.

section 5, Les objectifs agricoles, p.56 à 55.

section 6, Les objectifs sports et loisirs, p.60 à 62.

section 7, Les objectifs patrimoine, p.63 à 64.

